



Succession immobilière de 2nd degré et SCI

Par arydji

Bonjour,

J'aurais une question sur la meilleure démarche à suivre, voilà la situation.

Ma mère et ses deux frères héritent de la maison familiale et je suis le seul de la famille qui serait intéressé de la reprendre. Or, je viens juste de rentrer dans la vie active, je n'ai qu'un CDD, donc ma mère m'a proposé d'acheter la maison puis de me la revendre dans le futur.

Pour ça, je me disais qu'une SCI serait le plus avantageux, pour que je puisse juste me mettre dedans et racheter les parts au fur et à mesure. Le but qui plus est, est de faire une colocation avec beaucoup de travaux prévus, le système de SCI me semblait assez avantageux.

Mais la notaire que voient ma mère et mes oncles pour la succession a dit que le passage par une SCI serait moins avantageux fiscalement.

Ma question est donc la suivante : est-ce vrai ? Juste racheter les parts des frères en indivision puis me la vendre serait plus avantageux que racheter toutes les parts avec une SCI ?

Egalement je prends tout conseil car tous ces concepts sont assez nouveaux pour moi.

Merci d'avance.

Par Massillia

Bonjour,

Votre question étant resté sans réponse je me permet un conseil même si je n'y connais rien.

Sur papier , la maison est a votre mère et ses 2 frères. (Puisqu'ils en héritent).

Rien ne vous empêche d'avoir un accord entre vous. Vous faites ce que vous voulez entre vous.

Ils peuvent même vous donner la maison (faire don des parts). Et pour les rassurer que vous tiendrez parole, vous faites un contrat signer où vous vous engager à rembourser (à votre mère et oncle) la maison petit à petit.

Vous vous compliquez la chose j'ai l'impression.

Là où ca peut être compliqué effectivement, c'est s'ils veulent la totalité du prix de la maison directement alors que vous n'avez pas les moyens...

Par yapasdequoi

Bonjour

Pourquoi pensez vous que la SCI vous faciliterait l'achat ?

Il y a aussi la vente à terme.

Consultez un notaire.